

DATE DE PUBLICATION : 19 juin 2008

M. Jean-Paul REDOUIN, premier sous-gouverneur,

Vu la délégation de signature consentie le 17 mars 2008 à M. Frédéric PEYRET,

Vu la décision du gouverneur n° 2008-482 du 2 juin 2008 nommant M. Gilles VAYSSET adjoint au secrétaire général,

Décide,

Le troisième alinéa et le cinquième alinéa de la délégation de signature consentie le 17 mars 2008 à M. Frédéric PEYRET sont rédigés ainsi :

« - MM. Gérard CAUSSE et Gilles VAYSSET, adjoints au secrétaire général, ont délégation à l'effet de signer tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités du réseau des succursales et des directions du Secrétariat général autres que celles qui relèvent de l'Organisation et de l'Informatique, à l'exception des nominations aux emplois de directeur de service, de directeur de succursale et de chef de service et des actes pour lesquels une délégation de pouvoir a été accordée. »

« MM. Frédéric PEYRET, Gérard CAUSSE, Gilles VAYSSET et George PEIFFER peuvent subdéléguer leur signature aux agents du personnel des cadres du Secrétariat général ainsi qu'aux directeurs de succursales et aux agents du personnel des cadres des succursales. »

Fait à Paris, le 18 juin 2008

Jean-Paul REDOUIN